

## Des accidents souvent graves

**5% des accidents de travail avec arrêt impliquent un équipement de travail.**

En Pays de la Loire :

- **1700 accidents** sont liés à l'utilisation de machines en 2015
- durée moyenne d'arrêt de **56 jours**, avec une **incapacité permanente** pour **1 personne sur 12**
- entre 2014 et 2018 : **10 accidents mortels**

Le risque lié à l'utilisation de machines doit donc rester une préoccupation des entreprises.

Pour l'appréhender, il faut :

- Identifier les phénomènes dangereux
- Evaluer les risques
- Éliminer ou réduire l'exposition au risque
- Informer du risque résiduel.

**Attention en particulier** : au redémarrage intempestif de la machine, à l'accès à un organe en mouvement, à l'exposition à un produit à haute température et à l'entraînement par un outil en rotation.

Lorsque le loueur est consulté par une entreprise, il est important d'analyser, de conseiller sur les besoins, les modalités d'utilisation et de maintenance afin de s'assurer que l'équipement est en adéquation avec le travail à réaliser.

## Pour en savoir plus

Site **MECAPREV** : <https://machines-sures.inrs.fr>

Site **DIRECCTE** : [www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr)

### Brochures INRS

Intervenir sur un équipement de travail : penser sécurité **ED 134**

Les machines neuves «CE» **ED 54**

Principales vérifications périodiques **ED 828**

Vérifications des machines et appareils de levage **ED 6067**

Les chariots automoteurs de manutention **ED 812**

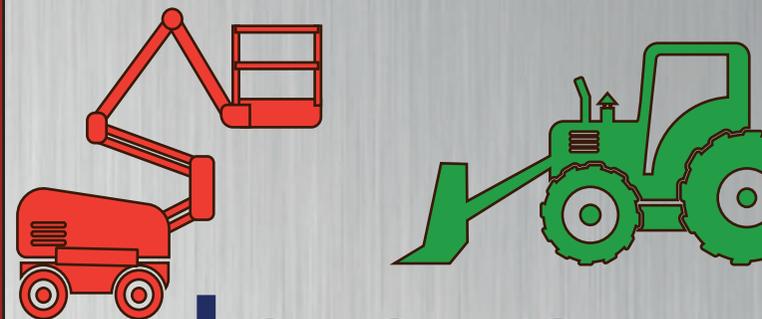
**Note Technique 39 INRS** : Location et prêt de matériel : quelles obligations et responsabilités en matière de sécurité ?

Article publié dans le mensuel « travail et sécurité » n° 747 de février 2014, page 44 : prêt de matériel, quelles responsabilités ?

**Dossier INRS** : Conception et utilisation des équipements de travail

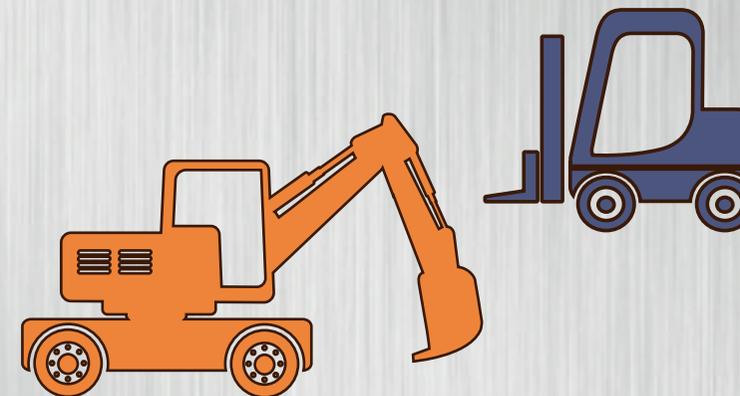
**Normes** : [www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)

# Sécurité des équipements de travail



## Loueurs

# Assurez-vous que vos machines sont conformes !



Toutes les machines exposées, mises en vente, importées, louées doivent être conformes et répondre aux exigences essentielles de sécurité fixées par la directive 2006/42 CE et transposées dans le code du travail à l'annexe I de l'article R4312-1.

ne pas jeter sur la voie publique



## Pour louer une machine, quelles sont vos obligations ?

- La machine est conforme à la réglementation
- La documentation suivante doit être fournie :
  - La notice d'instruction rédigée en français
  - La déclaration\* ou le certificat \*\* de conformité
  - Dans le cas des appareils de levage, les rapports de vérification initiale et périodique

\* : pour les machines neuves (première location)

\*\* : pour les machines d'occasion (à partir de la seconde location)



### FORMALISER le contrat de location

- Livraison - Réception - Restitution
- Entretien
- Réparation
- Vérifications
- ....



### S'ASSURER de la conformité à la réglementation

- A l'achat
- A chaque location



### FOURNIR la documentation

- Notice d'instruction
- Déclaration de conformité à la première location d'une machine neuve ou certificat CE pour une machine d'occasion
- Rapport de vérification initiale (levage)
- Dernier rapport de vérification périodique (levage)
- ...

# MACHINE



### CONSEILLER le locataire sur

- Le matériel le mieux adapté en fonction de la tâche à effectuer
- La qualification des conducteurs
- Les limites d'utilisation
- ....



### ENREGISTRER les interventions réalisées

- Suivi du matériel - Cahier de maintenance
- ...